

Nonville et son pétrole de schiste

Les anti-forage fêtent leur victoire

Nonville et Moret Seine-et-Loing ont gagné : l'arrêté préfectoral d'août 2012 qui autorisait un forage d'exploration dans la roche mère par Hess Oil, sur le permis de recherche de Nemours, a été annulé.

C'est la victoire du pot de terre contre le pot de fer, la petite commune rurale contre la multinationale américaine : le tribunal administratif a fourni un jugement extrêmement détaillé. Pour lui, l'autorisation de recherche excluant la fracturation hydraulique était un leurre dans la mesure où il n'y a pas d'alternative à cette technique interdite.

Facteurs de doute

Plusieurs facteurs, comme le déficit d'information du public et des collectivités territoriales, l'évaluation de l'impact à sa plus simple expression, le choix biaisé de certains mots, ou encore les confusions entre différents permis étaient les indices suffisants d'une probable duplicité de la part de la société pétrolière, une façon plus ou moins discrète de contourner la loi en catimini.

L'arrêté de la préfecture, qui laissait une porte entrouverte, semble-t-il contradictoirement avec la position du ministre, a été annulé. Cependant, cette décision est susceptible,



De g. à d. : Bernard Giaminardi (Gene), Laurence Kuhn (CRI), Jean-Louis Dauny (Darvault), Olivier Meyer. Claude Jamet, Patrick Septiers, Gérard Balland, Arnaud Gossement et un conseiller nonvillois.

dans un délai de deux, d'appel de la part de la préfecture, ce qui serait désormais assez incongru, mais aussi de la part des pétroliers, qui peuvent en outre présenter un autre dossier, ficelé différemment.

Victoire encore provisoire

À moins que Hess oil et ses consœurs renoncent provisoirement et se détournent vers des horizons plus dégagés, cette victoire n'est pas définitive et la vigilance ne doit pas s'endormir.

Mais c'est une victoire quand même, fêtée samedi à la mairie de Nonville, où le maire Gérard Bal-

land et la présidente du CRI (Comité de réflexion et d'initiative), Laurence Kuhn accueilleraient les avocats Olivier Meyer et Arnaud Gossement ainsi que divers partenaires, le président de la Communauté de communes de Moret Seine-et-Loing, Patrick Septiers, le conseiller général Claude Jamet et différents représentants des associations écologistes de la région.

« Cette victoire récompense la mobilisation et la ténacité dont nous avons fait preuve pendant presque deux ans pour défendre ce dossier complexe et la justice nous a donné raison », a commenté

Mme Kuhn, à qui le maire a demandé de poursuivre sa tâche à la tête du CRI. On n'oubliera pas l'autre forage, conventionnel cette fois, de Bridge oil, qui est en cours sur lequel il convient de ne pas relâcher son attention.

Victoire juridique et démocratique

Me Gossement, spécialiste du droit environnemental, a souligné la double victoire, juridique d'abord et de première importance car elle fera probablement jurisprudence, et démocratique aussi, en montrant qu'un petit village peut, s'il le veut vraiment, se défendre et obtenir satisfaction.